



Obtension du permis b, litige avec son auto-école

Par **Justin**, le **29/10/2009** à **14:23**

Bonjour, rn rn Actuellement inscrit dans une auto école, mon code expire dans une quinzaine de jours , après 4 échecs à l'épreuve de conduite, mon auto école refuse de me faire repasser l'examen ce qui me contraindrai a devoir repasser le code. rn Ai-je un recours possible pour forcer l'auto école à me faire passer l'examen ?

Par **Tisuisse**, le **29/10/2009** à **23:41**

Bonjour, rn rn Vous pouvez toujours saisir le tribunal d'instance si vous le souhaitez mais, le temps que le dossier soit ouvert par ce TI et que vous receviez un numéro de dossier, vos 15 jours auront expirés depuis longtemps. rn rn De plus, vous n'ignorez pas que chaque auto-école a un contingent de candidats à chaque convocation qu'elle reçoit du centre d'examen. L'auto-école fait donc passer en priorité les candidats qu'elle estime apte à être reçus. Il me paraît très difficile d'exiger quoi que ce soit à votre auto-école. Mais tentez toujours, c'est vous qui voyez !